

Assemblée générale du CDOS le samedi 11 mars 2017 à Melun.

Bonjour à toutes et à tous.

Tout comme l'année dernière, j'ai le plaisir d'intervenir en premier, juste après les discours officiels, afin de libérer au plus tôt, notre commissaire aux comptes monsieur Angel PINAR dont l'emploi du temps en cette période d'arrêts, est très chargé.

Tout comme l'année dernière, je vais être le premier à adresser à Catherine mes remerciements pour la bonne gestion des comptes du Comité Olympique de la Seine-et-Marne sans oublier l'ensemble du personnel pour leur sérieux dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes qui leur sont dévolues.

Tout comme l'année dernière, encore, je vais essayer de rendre mon intervention plus littéraire que scientifique, ou que comptable tout plus simplement, afin de ne pas tenir des propos trop soporifiques.

Dans le dossier qui vous a été envoyé ou remis à votre arrivée, vous trouverez, entre autres, quatre documents incontournables relatifs aux éléments comptables de notre association.

Il s'agit :

- ⇒ Du compte de résultat
- ⇒ Du bilan
- ⇒ De son annexe
- ⇒ Du budget prévisionnel

1 : Le compte de résultat

Le compte de résultat est un document de synthèse permettant de mesurer l'activité de l'association au cours de l'exercice et de voir, si au final, elle en a retiré un bénéfice ou une perte.

Composé de quatre pages, il présente trois résultats successifs mais différents :

- Le résultat d'exploitation ne tient compte que des opérations courantes, c'est-à-dire de l'activité normale réalisée de manière habituelle par l'association. Il représente la somme des produits moins la somme des dépenses relatifs à l'exercice. Sa lecture nous indique de suite si nos produits ont permis de faire face à nos dépenses. Et inversement, on peut s'apercevoir que nos produits n'ont pas suffi à honorer nos dépenses.
- Le résultat financier qui est la résultante de la politique de financement de l'association. C'est la somme des produits financiers moins la somme des charges financières, qui pour notre association, ne concernent guère que les intérêts, d'une part, et, d'autre part, les agios bancaires.
- Le résultat exceptionnel qui est la prise en compte de l'ensemble des éléments qui nous sont inhabituels et qui ne relèvent pas de notre exploitation courante et normale. Il est obtenu en soustrayant les charges exceptionnelles des produits exceptionnels.
- Le résultat net comptable qui est le résultat final en tenant compte de ce qui précède.

Le compte de résultat que nous vous présentons aujourd'hui, couvre la période allant du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2016 sans la manifestation biennale relative aux jeux de Seine-et-Marne. Le document comporte deux colonnes, une reprend les montants de l'exercice en cours, c'est-à-dire 2016 et l'autre les montants de l'exercice antérieur, c'est-à-dire 2015. Il est ainsi aisé de comparer l'activité de l'exercice qui vient de se terminer avec celui de l'exercice précédent.

Quelques commentaires relatifs aux produits d'exploitation (pages 1 et 2 de ce document).

A la fin de l'année 2015, nous avons évité de multiplier les subventions, partielles ou totales, à reporter sur l'exercice suivant, afin de simplifier la lecture de nos documents.

En regard de chacun de nos partenaires, le document fait apparaître, en plus de la subvention classique de l'année, les sommes qui n'ont pas été utilisées en 2015.

Conseil Départemental :

La subvention globale du Conseil Départemental apparaît en diminution. C'est vrai, mais il faut tenir compte d'un versement de 14.000 euros en prévision des Jeux 2017 à Torcy qui a été directement enregistré au niveau du compte 487000 « Produits constatés d'avance ».

La région et Upromi sont en très forte augmentation avec notamment, 80.000 euros du Conseil Régional, 9.000 euros du Conseil Départemental et 47.000 euros du CNDS. Forte augmentation inhérente à l'accroissement de l'activité FORENSPORT dans le cadre de projets professionnels pour les jeunes.

CNDS :

Une diminution significative au niveau du mouvement sportif, c'est-à-dire de l'Animation du réseau. L'aide 2016 ne représente, guère plus, que le tiers de celle perçue en 2015.

L'embauche d'une nouvelle personne, pour faire face à l'accroissement de l'activité dans la fonction éducative, génère une augmentation de la ligne « Emploi CNDS », qui passe de 29.000 à 38.000 euros. Comme cette nouvelle personne se trouve dans la salle, je vais lui demander de se lever pour se présenter, n'est-ce pas Jérôme ? Voilà, c'est fait !

Le CNDS national reste égal à lui-même, toujours 12.000 euros en faveur de l'emploi actuel ayant en charge le centre de ressources et d'information pour les bénévoles. Poste qui est tenu par Julie.

FIPD et CROSIF :

Sommes sensiblement identiques pour nos interventions en milieu pénitentiaire.

Produits divers :

En légère diminution, à la suite du non renouvellement de la convention avec la Fondation du Groupe M6. Convention établie entre le Groupe M6 et le comité de judo pour des actions en milieu pénitentiaire.

En résumé, le montant global de nos produits pour l'exercice 2016 s'élève à 404.636 euros contre 473.678 en 2015. Soit environ 70.000 euros de moins ramenés à 56.000 euros pour tenir compte du versement de 14.000 fait par le Conseil Départemental, au titre d'un acompte pour les Jeux de 2017.

Après avoir évoqué les produits d'exploitation du compte de résultat de l'exercice 2016, passons maintenant aux charges d'exploitation (page 3 et le haut de la page 4, du document que vous avez, je l'espère, toujours entre vos mains).

La diminution des produits ont entraîné bien évidemment une diminution de nos dépenses.

Achats :

Rien de particulier à mentionner.

Services extérieurs :

La lecture des différentes lignes de ce gros pavé, ne nécessite guère d'explications hormis peut-être celle de la sous-traitance. Dans la sous-traitance sont regroupées deux lignes du grand livre la sous-traitance facturée et la sous-traitance non refacturée.

Ces deux lignes enregistrent nos interventions réalisées dans le milieu pénitentiaire. Les interventions de REAU, subventionnées par une enveloppe du FIPD dont le montant est fixé pour l'exercice, ne sont pas refacturées, elles s'inscrivent dans l'enveloppe qui nous a été accordée. Par contre celles de Meaux et Melun font l'objet d'une facturation auprès de la Région et d'Upromi au profit des clubs et comités qui interviennent dans ces deux établissements.

Déplacements – organisations :

L'absence des Jeux en 2016 ainsi qu'une diminution conséquente des frais de transport, inhérente toujours pour cette année sans les jeux, nous donne un chapitre en diminution d'environ cinquante pour cent par rapport à 2015.

Personnel :

Frais de personnel, en légère augmentation mais justifiés par une année complète d'activité des personnes composant l'effectif d'aujourd'hui de la fonction éducative auxquels s'ajoutent des intervenants extérieurs avec un statut différent. Leurs prestations font dorénavant l'objet d'une fiche de paye ce qui génère la disparition des indemnités journalières.

En résumé, la différence entre les produits (404.636 €) et les charges d'exploitation (406.659 €) laisse apparaître un résultat d'exploitation presque à l'équilibre mais, néanmoins, négatif de 2.023 euros.

Pour le résultat financier, vraiment aucune remarque particulière compte tenu que le seul élément pris en compte concerne le cumul du montant respectif des intérêts relatifs au livret A et au livret Association dont le montant est en diminution chaque année au même titre que les taux de rendement.

Le résultat financier s'élève d'une manière positive à 1.090 euros. Avec toujours, comme je viens de le dire, une diminution d'une année sur l'autre.

Le résultat exceptionnel qui est la différence entre les produits exceptionnels et les charges exceptionnelles suscite au moins une explication. Cette explication concerne le compte de « Produits exceptionnels sur exercices antérieurs » où figurent 16.000 euros. Ce compte enregistre 8.000 euros, d'une part, pour un différent avec Infotec (société en cessation d'activités) et, d'autre part, mais toujours pour une histoire de photocopieur, encore 8.000 euros de reprise de Provisions qui couvrait notre différent juridique avec la société France Bureautique avec laquelle, à l'issue de moult joutes judiciaires, nous avons fini par mettre l'adversaire au tapis.

Cette reprise de provisions et la fin de nos litiges en cours, donnent un résultat exceptionnel de 17.786 euros.

Il nous reste à voir le résultat de l'exercice qui est le cumul des trois résultats précédents, à savoir : résultat d'exploitation - 2.023 euros, auquel on soustrait le résultat financier de 1.090 euros et à cela

on ajoute le résultat exceptionnel de 17.785 euros ce qui donne un excédent de 16.852 euros. Ce chiffre est supérieur de seulement 16 euros à celui de l'exercice précédent ! Résultat du hasard !!

Pour conclure, au cours de cet exercice, il a fallu faire face à la forte diminution du CNDS alors que dans le même temps, les frais généraux et de structure ne diminuaient pas. Souhaitons que pour 2017, nos partenaires nous apportent leur soutien, a minima, à la hauteur de cette année !

2 : le bilan

A l'actif :

Regardons d'abord les éléments de l'actif :

Aucune nouvelle immobilisation pour l'exercice 2016. A noter que les immobilisations relatives aux concessions et au matériel sont entièrement amorties. C'est toujours une bonne chose que de se libérer des engagements financiers du passé.

Amélioration au niveau du règlement par les comités de leur cotisation puisque le bilan ne fait apparaître qu'un montant de 1.061 euros qui était en attente le 31 décembre. C'est peut-être rentré dans l'ordre aujourd'hui. Espérons le !

Les créances à hauteur de 17.686 euros correspondent à des factures qui étaient en attente de règlement à la date du 31 décembre (notamment celles du CROSIF).

Des disponibilités conséquentes avec les trois comptes tenus par le Crédit Agricole, le compte de dépôt ordinaire et les deux comptes sur livret, le livret A et le livret association.

Enfin pour clore l'actif, un montant de 2.193 euros en charges constatées d'avance qui correspond aux règlements anticipés pour 2017 de la redevance assurance relative du premier semestre auprès d'Allianz et de la documentation 2016 de chez Dalloz Juris.

Tout cela nous donne un montant total net à l'actif de 265.963 euros en légère augmentation, plus quatre pour cent, par rapport à 2015.

Au passif :

Maintenant regardons le passif, qui doit être, in fine, égal à l'actif :

Des fonds propres en augmentation, plus onze pour cent. Au passage, je tiens à signaler que les pourcentages ont été revus et corrigés.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 32.494 euros et concernent les cotisations du quatrième trimestre : urssaf, retraite, uniformation, prévoyance, chèques déjeuner, provisions et charges sur congés payés.

Au niveau des charges à payer, 36.611 euros, relatives à des règlements à faire en faveur des comités œuvrant au sein de la fonction éducative, au loyer dû par le CDOS auprès de la Maison Départementale des Sports et des locations de matériel et d'installations pour Forensport.

Les provisions pour litiges se trouvent diminuées de 8.000 euros après avoir gagné notre action en justice auprès de France Numérique concernant d'anciens photocopieurs.

Ce qui fait un passif avec un montant total net de 265.963 euros égal à celui de l'actif.

3 : annexe aux comptes

L'annexe comptable est un document dont l'objectif est d'apporter de l'information et d'aider à la compréhension du compte de résultat et du bilan comptable.

Vous devriez y retrouver les principaux points que je vous ai présentés en détail depuis le début de mon intervention. Sauf questions particulières auxquelles je suis prêt à vous répondre, je ne pense pas qu'il soit très important de s'y attarder.

Des questions ?

4 : budget prévisionnel 2017

Ce document a été établi par les principaux gestionnaires du CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) au cours d'une réunion de travail qui nous a occupés toute une journée. Avant de vous le présenter, il a été soumis à l'approbation du dernier comité de direction de la mandature, qui l'a adopté à l'unanimité.

Il tient compte des différentes orientations du ministère des sports et du conseil départemental. Cependant il n'est pas figé et pourra par conséquent évoluer tout au long de l'exercice.

Le budget prévisionnel pour 2017 est en diminution de 10.000 euros par rapport à celui de 2016 malgré les jeux de Seine-et-Marne en juin de cette année 2017. Aucune augmentation des cotisations des comités pour remédier à cet écart. On peut dire merci. Certains diront que c'est de bon ton en période électorale pour renouveler le comité de direction.

En tout état de cause, une grande vigilance sera nécessaire pour que les produits et charges préconisés dans ce document soient suivis réellement des effets attendus.